

PROCES VERBAL

M. LE MAIRE : Bonsoir à tous. Le quorum est atteint et certains élus vont nous rejoindre. Je vous propose comme secrétaire de séance Monsieur Jean-Louis GICQUEL.

Monsieur Jean-Louis GICQUEL procède à l'appel.

**Date de la convocation
et affichage : 20 avril 2018**

**Date d'envoi des délibérations à la
Préfecture : 27 avril 2018**

**Nombre de membres
en exercice : 23**

**Date d'affichage à la porte de la
Mairie : 27 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 25 avril à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de M. Thierry SIMELIERE, Maire, assisté de M. Marcel QUELEN, Mme Catherine BELLONCLE, Mme Marianne DANGUIS, et M. Erwan BARBEY-CHARIOU, Adjoints.

Etaient présents : Mme Micheline JOULOT, M. Hervé HUC, Mme Karine HALNA, M. Jean-Louis GICQUEL, Mme Isabelle QUERE, M. Jean-François VILLENEUVE, M. Jean-Claude MOYAT et Mme Yveline DROGUET.

Absents représentés :

Mme Nicole GRIDEL-CULAND donne pouvoir à Mme Karine HALNA,
M. Franck LABBE donne pouvoir à M. Marcel QUELEN,
M. Victorien DARCEL donne pouvoir à M. Thierry SIMELIERE,
Mme Béatrice FOURNIER donne pouvoir à M. Hervé HUC,
M. Georges BREZELLEC donne pouvoir à Mme Yveline DROGUET.

Absents : M. François HERY, Mme Sophie LATHUILLIERE, Mme Janine GUELLEC-HEURTEL, M. Clément LACOUR, Mme Elodie OCHS.

Monsieur Jean-Louis GICQUEL a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Présents : 13

Représentés : 5

Votants : 18

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2018.

M. LE MAIRE : Avez-vous des remarques sur ce compte rendu ?

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

Point n° 2 : Compte rendu des délégations du Maire

- arrêté n° 2018DG07 – contrat avec la société IROISE Ventilation pour la maintenance des installations dans les bâtiments communaux
- arrêté n° 2018DG08 – mise à disposition d'un local pour l'association Saint-Quay-Portrieux tennis club

Point n° 3 : SBAA – Charte de gouvernance actualisée relative à l'exercice de la compétence PLU par St-Brieuc Armor Agglomération

Délibération n° 25/04/2018-01

SBAA – Charte de gouvernance actualisée relative à l'exercice de la compétence PLU par St-Brieuc Armor Agglomération

Dans le cadre de l'exercice de la compétence PLU depuis le 27 mars 2017, conformément à la Charte de gouvernance, les documents d'urbanisme communaux restent applicables et évolutifs (modifications, mise en compatibilité, ...) jusqu'à l'approbation du PLU sous l'autorité de St-Brieuc Armor Agglomération, les communes restant les "pilotes opérationnels" des procédures engagées.

St-Brieuc Armor Agglomération s'est trouvée confrontée à la nécessité de lancer 8 révisions de PLU communaux, prescrites avant le 27 mars 2017.

Au vu des coûts potentiels engendrés par ces procédures, du calendrier prévisionnel d'élaboration du PLUi et de l'avancement du Projet de territoire 2018-2030, il est proposé d'avancer le lancement du PLUi au cours du 1^{er} semestre 2018 pour ne pas pénaliser trop fortement les communes dotées de documents d'urbanisme "anciens" nécessitant une révision générale.

Cette évolution calendaire permettra également à St-Brieuc Armor Agglomération de disposer plus tôt d'un outil structurant et règlementaire, formalisant son Projet de territoire, via le Projet d'Aménagement et de développement durable (PADD) du PLUi.

Il reste entendu que le Projet de territoire de St-Brieuc Armor Agglomération sera finalisé avant l'élaboration du PADD du futur PLUi, qui traduira la vision politique du territoire co-construite et partagée sur les questions d'aménagement, d'économie, d'habitat, de mobilité etc.

De plus, outre la déclinaison du Projet de territoire, l'avancement du calendrier d'élaboration du PLUi facilitera l'anticipation sur la stratégie à adopter à l'échelle des 32 communes face aux enjeux de consommation foncière dédiée à l'habitat et à l'économie, en application du SCOT du Pays de St-Brieuc, notamment dans le cadre des PLU en cours de révision.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU le Code de l'urbanisme ;

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi "ALUR" ;

VU le transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à St-Brieuc Armor Agglomération en date du 27 mars 2017 ;

VU la délibération DB-125-2017 du 30 mars 2017 du Conseil d'Agglomération de St-Brieuc Armor Agglomération validant la Charte de gouvernance sur l'exercice de la compétence PLU ;

VU l'information et les échanges sur le calendrier du Plan local d'urbanisme intercommunal établis en séances de la Conférence des maires du 16 novembre 2017 et 22 février 2018 ;

CONSIDERANT l'intérêt pour le territoire à avancer le lancement de l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme à l'échelle intercommunale ;

CONSIDERANT la Charte de gouvernance actualisée sur l'exercice de la compétence PLU, jointe en annexe, établie en vue d'organiser les grandes lignes du processus décisionnel et d'affirmer une mise en œuvre selon un exercice partagé avec chaque commune ;

CONSIDERANT les engagements actés dans la loi ALUR en termes de collaboration avec les communes membres sur l'élaboration d'un PLU intercommunal ;

Décide à l'unanimité,

- **d'approuver** la Charte de gouvernance sur l'exercice de la compétence Plan local d'urbanisme, actualisée en sa version du 22 février 2018, prévoyant un avancement de la prescription de l'élaboration du PLUi au 1^{er} semestre 2018,
- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à conclure et signer tous actes et/ou documents afférents

Avant le vote :

Mme QUERE : Est-ce qu'on peut rappeler ce qu'il nous reste comme compétences communales en matière de Plan Local d'Urbanisme et donc par déduction ce qui va à l'agglomération.

M. LE MAIRE : Cela a été dit puisqu'on avait voté avant le 27 mars 2017 la révision et la modification du PLU pour qu'on en reste maître jusqu'à la mise en place du PLUi. L'objet de la délibération est de proposer d'avancer de 6 mois la mise en place non pas opérationnelle mais simplement de faire appel aux bureaux d'étude. Il se trouve que les services de l'urbanisme sont prêts. Le permis de construire est toujours signé par le maire. Il s'agit juste du document PLU.

Mme QUERE : Très bien.

M. LE MAIRE : Pourquoi est-ce qu'on avait voté cette modification, cette révision qui était quand même très attendue, il faut le reconnaître. On avait un peu traîné parce que d'abord on ne connaissait pas ce qui allait se passer. On ne connaissait pas cette réforme territoriale. On ne connaissait pas non plus ce redécoupage des intercommunalités et on souhaitait que ce soit pris en charge dans un plan global. Il y a 8 communes dont SAINT-QUAY-PORTRIEUX. On garde bien la maîtrise de la révision, de la modification de notre PLU. Le PLUi sera élaboré sur plusieurs années et voté à la fin. Entre temps il est simplement proposé dans cette délibération d'avancer de 6 mois la consultation des bureaux d'étude pour accompagner et de mutualiser les bureaux d'étude sur les 8 communes, pour les coûts. C'est tout ce qui est changé par rapport à ce qu'on avait déjà écrit et voté.

Mme QUERE : Très bien merci.

Point n° 4 : Comité de quartier de Saint-Quay – demande de subvention

Délibération n° 25/04/2018-02

Comité de quartier de Saint-Quay – demande de subvention

Le Comité de Quartier de Saint Quay, qui participe aux activités et animations de la Ville, a adressé une demande de subvention de fonctionnement.

Il est proposé d'attribuer à cette association une subvention de fonctionnement d'un montant de 250 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1611-4 ;

Décide à l'unanimité,

- **D'accorder une subvention de 250 € au Comité de quartier de Saint Quay,**
- **Cette dépense est inscrite à l'article 6574 du budget 2018.**

Avant le vote :

M. le Maire : cette demande n'avait pas été présentée lors du vote des subventions lors du conseil précédent (23 mars). Elle était arrivée en retard. Ce n'est pas une difficulté majeure.

Arrivée de Monsieur François HERY à 18 heures 50. Il a reçu pouvoir de Mme Elodie OCHS

Présents : 14

Représentés : 6

Votants : 20

Point n° 5 : Office de tourisme – subvention 2018 – 2^{ème} acompte

Délibération n° 25/04/2018-03

Office de tourisme – subvention 2018 – 2^{ème} acompte

Par délibération n°25/01/2018-01, le conseil municipal a approuvé le versement d'un 1^{er} acompte de subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme d'un montant de 45 000 €.

Le projet de convention d'objectifs intervenant entre la Ville et l'Office de Tourisme sera présenté au conseil municipal après approbation du prochain comité directeur de l'Office de Tourisme fixé au 29 mai 2018.

L'activité de l'Office de Tourisme nécessite à cette période de l'année le versement d'un 2^{ème} acompte de subvention. Dans l'attente de la finalisation de la nouvelle convention d'objectifs, il est proposé au Conseil d'allouer à l'Office de Tourisme un 2^{ème} acompte sur la subvention 2018, d'un montant de 75 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **D'accorder à l'Office de Tourisme un acompte n°2 de subvention de fonctionnement d'un montant de 75 000 €.**
Les crédits sont inscrits à l'article 65737 du budget 2018.

Avant le vote :

M. LE MAIRE : Cela ferait 120.000 €, pour mémoire en 2018 nous avons inscrit au budget 170.000 €. Là on aura consommé 120.000 € mais on va attendre cette convention d'objectifs pour verser le solde.

Un travail, porté par un certain nombre d'élus avec le comité directeur de l'office sur ce projet de convention a été mené, a été présenté et nous étions quelques-uns à y avoir participé.

Point n° 6 : Enfance jeunesse – modification des tarifs

Présentation par Monsieur François HERY

Délibération n° 25/04/2018-04

Enfance jeunesse – modification des tarifs

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 25 AVRIL 2018

Dans le cadre des activités du Service Enfance-Jeunesse, il est proposé de maintenir les seuils 2017 de Quotient Familial, d'augmenter les tarifs d'inscription au Local Jeunes et de réévaluer annuellement la grille tarifaire des divers autres services.

En accord avec les instructions de la CAF (tarifs minimum/maximum, seuils des quotients familiaux (QF), les modifications apportées sont variables, avec une augmentation annuelle de la majorité des tarifs.

Voici le barème tarifaire maintenu pour l'Accueil périscolaire et l'ALSH (6 Tarifs dont 5 selon QF)

Soit : Tarif 1 : QF ≤ à **618** € Quinocéen
Tarif 2 : QF ≤ à **742** € Quinocéen
Tarif 3 : QF ≤ à **887** € Quinocéen
Tarif 4 : QF ≤ à **1276** € Quinocéen
Tarif 5 : QF > à **1276** € Quinocéen ou sans QF Quinocéen
Tarif 6 : Hors Commune

Voici le barème tarifaire maintenu pour le CLJ (5 Tarifs dont 4 selon QF)

Soit : Tarif 1 : QF ≤ à **618** € Quinocéen
Tarif 2 : QF ≤ à **887** € Quinocéen
Tarif 3 : QF ≤ à **1276** € Quinocéen
Tarif 4 : QF > à **1276** € Quinocéen ou sans QF Quinocéen
Tarif 5 : Hors Commune

Afin de définir les conditions de ce tarif modulé, une grille de tarifs des différentes structures est proposée selon ces barèmes (voir document joint).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à fixer ces tarifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de tarifs présenté ;

Décide à l'unanimité,

- **De maintenir les seuils de Quotient Familial, à compter du 1^{er} juin 2018,**
- **D'adopter les nouveaux tarifs proposés pour le Local Jeunes et la Restauration, à compter du 3 septembre 2018,**
- **D'adopter les tarifs modulés précisés, pour les Accueils de Loisirs enfants, à compter du 9 juillet 2018,**
- **D'adopter les tarifs modulés précisés, pour le CLJ, à compter du 1^{er} juin 2018.**

Avant le vote :

M. HERY : vous avez une grille de tarifs dans un document joint, avec principalement une augmentation de 1.5 % par rapport aux tarifs 2017.

Point n° 7 : CLJ - Tarifs et participation aux charges de logement des animateurs

Présentation par Monsieur François HERY

Délibération n° 25/04/2018-05

CLJ - Tarifs et participation aux charges de logement des animateurs

Il est proposé au conseil municipal de fixer à compter du 1^{er} juillet 2018 les tarifs de vente dans le cadre des soirées organisées par le Centre de Loisirs des Jeunes en juillet et août, ainsi que la participation hebdomadaire aux charges de logement du personnel du CLJ ou de l'ALSH Grains de sable (Accueil de Loisirs sans hébergement) pour la période estivale.

Canette lors des soirées du CLJ	0,50 €
Droit d'Entrée à Soirée pour Adhérent le jour de la soirée (avec une boisson)	3.00 €
Droit d'Entrée à Soirée pour Non-Adhérent le jour de la soirée (avec une boisson)	3.50 €
Participation hebdomadaire aux charges de logement du personnel des accueils de loisirs d'été	20 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Décide à l'unanimité,

- **De fixer les tarifs des boissons, entrées des soirées dansantes, ainsi que la participation mensuelle aux charges de logement des animateurs tels qu'ils ont été présentés, à compter du 1^{er} juillet 2018.**

Point n° 8 : CLJ - Convention de partenariat pour des activités été 2018

Présentation par Monsieur François HERY

Délibération n° 25/04/2018-06

CLJ - Convention de partenariat pour des activités été 2018

Dans le cadre du Centre de Loisirs des Jeunes, en plus des activités organisées avec les moyens propres du Centre (activités nautiques, sur la plage et en salle), des animations complémentaires peuvent être proposées en partenariat avec des associations locales sportives et autres.

Afin de définir les conditions du partenariat, une convention-type est proposée au conseil municipal.

Les activités actuellement programmées sont les suivantes :

Associations / Collectivité	Activités	Partenariat	Participation / Jeune (avec prise en charge directe par les jeunes)
St-Brieuc Armor Agglomération	Voile	Prêt occasionnel de matériel du pôle nautique	0
St-Brieuc Armor Agglomération	Sport	Prêt du Gymnase du Lycée de la Closerie	0
Lycée de la Closerie	Badminton	Prêt de 6 filets de Badminton	0
ANAS Nautique de TREVENEUC	Initiation Plongée	2 séances de 3h	20€ / 1 séance
Compagnie des Archers du Sud-Goëlo	Initiation au tir à l'arc	2 séances de 2h30	4 € ou 5€ selon l'effectif
Goëlo CA Volley ball	Initiation Volley-ball	Séance(s) à la Plage du Moulin	5€
SNSM	Découverte SNSM	Visite	0
Saint-Quay-Portrieux Tennis club	Initiation tennis	3 Séances en Août	0

Cependant d'autres activités pourraient être envisagées ; il est opportun de pouvoir contractualiser avec un nouveau partenaire, à partir du même type de convention.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer les conventions à intervenir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de convention présenté ;

Décide à l'unanimité,

- **D'approuver le projet de convention tel que présenté,**
- **D'autoriser le Maire à signer les conventions avec ces partenaires et toutes conventions de même nature, susceptibles d'intervenir.**

Point n° 9 : Restauration scolaire – convention achats groupement 22

Présentation par Monsieur François HERY

Délibération n° 25/04/2018-07

Restauration scolaire – convention achats groupement 22

Dans les Côtes d'Armor, est constitué un groupement de commandes publiques conforme aux prescriptions du Code des Marchés Publics, géré par une association basée à la Préfecture. Les marchés proposés portent sur divers secteurs. L'utilisation est soumise à la signature d'une convention pour chaque marché.

La ville, par délibération n°10-96 a adhéré à ce groupement de commandes afin de profiter des marchés passés par l'association.

Pour bénéficier des nouveaux marchés sur les Produits de restauration, une convention annuelle doit être signée, par nature de produits : épicerie, conserves, surgelés et frais (produits laitiers, ovoproduits, poissons, viandes, légumes, fruits et autres desserts).

Ainsi, une convention doit intervenir pour les denrées suivantes : Epicerie, Conserves, Fruits et Légumes surgelés, Fruits et Légumes frais, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de convention présenté ;

Décide à l'unanimité moins une (1) abstention (Mme Micheline JOULOT),

- **D'autoriser le Maire à signer la convention afférente pour les denrées : Epicerie, Conserves, Légumes surgelés, Légumes frais, 4^e et 5^e gamme, pour la restauration scolaire, à compter du 1^{er} janvier 2019.**
- **De désigner M. François HERY, membre titulaire et Mme Marylène DERRIEN, membre suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement.**

Avant le vote :

Mme DROGUET : Qu'est-ce que vous appelez 4^{ème} et 5^{ème} gamme ? cela correspond à quoi ?

M. HERY : Je ne sais plus. On l'a expliqué l'année dernière, on avait expliqué toutes les nomenclatures.

Mme DROGUET : Ce n'est pas grave.

M. LE MAIRE : On écrira à Mme DROGUET. On va nous demander combien il y a de bio aussi.

Mme QUERE : Non pardonnez-moi, ce n'est pas le sujet du bio, c'est celui des circuits courts, mais je ne poserai pas la question cette année. : le circuit court local.

M. MOYAT : On a une idée du pourcentage ?

M. HERY : C'est difficile mais c'est mieux. J'étais en commission de restauration scolaire, vous avez à disposition une fiche qui vous montre ce qui est bio.

M. LE MAIRE : On l'a montrée lundi soir en plénière.

M. MOYAT : Ol y a du progrès quand même pour les circuits courts.

M. HERY : Maintenant ce n'est pas évidemment du total bio.

M. MOYAT : Ce n'est pas quantifiable mais on progresse.

M. HERY : Il faudrait un budget

M. LE MAIRE : En tout cas il y a un suivi, c'est ce qui avait été demandé par les élus. Il y a un suivi et M. HERY vous êtes en capacité maintenant de, non pas répondre en quantité, mais de suivi régulier. Madame JOULOT est également très présente.

Point n° 10 : Aménagement de voirie – rue Adjudant-Chef Cadot et rue Maréchal Joffre – attribution du marché de travaux

M. LE MAIRE : Avant que Monsieur QUELEN ne présente la délibération, je précise que cela fait partie des rencontres qu'on a eues avec les citoyens lors des réunions publiques et des cafés citoyens qui concerne la poursuite des aménagements de voirie. On a déjà travaillé sur la rue Pasteur. On a mis en sens unique la rue des Marronniers et la rue de la Marne. Maintenant il n'y a aucune difficulté. On a poursuivi les aménagements du boulevard du Littoral sur l'ensemble de sa continuité toujours avec la préoccupation de diminuer la vitesse, de sécuriser les déplacements piétonniers et toujours en organisant un stationnement moins anarchique. C'est un exercice un peu parfois compliqué, il faut bien le reconnaître. A chaque fois la procédure est la même. Annonce des travaux. Les riverains ont toujours une lettre d'information dans leur boîte à lettres, en sachant que ce que l'on fait, peut être évolutif et généralement il y a un retour très rapide s'il y a des adaptations à faire. C'est ce qui s'est passé boulevard du Littoral. Monsieur QUELEN et moi-même avons été très réactifs quand il y avait des petites adaptations à la marge qui ont été réalisées. Cela fait qu'aujourd'hui on a un dispositif qui est assez opérationnel et surtout une diminution de la vitesse.

La rue Adjudant Cadot/rue Joffre, qui va de l'église jusqu'au rond-point. La question qui s'était posée, quelles que soient d'ailleurs les équipes, était « est-ce que cette rue doit être mise en sens unique ou pas ». Si on l'a mettait en sens unique, il fallait savoir dans quel sens. Est-ce que c'était une rue entrante dans SAINT-QUAY-PORTRIEUX ou une rue de sortie. On a fait des études toutes simples. Vous avez dû voir pendant un certain temps que le radar pédagogique était positionné à mi-distance. Le but n'était pas de calculer les vitesses mais de calculer le nombre d'entrées et le nombre de sorties. La réponse est claire : c'est une voie d'entrée et non pas de sortie. On pouvait penser le contraire. A partir de là, c'était très compliqué puisque si c'est une rue par laquelle on rentre par où va-t-on sortir dans un plan de déplacement. Si ça avait été une rue de sortie dans l'autre sens, on aurait pu mettre éventuellement la rue du Martouret en sens unique. Aujourd'hui c'est une voie d'entrée on ne peut donc pas mettre la rue du Martouret en sens unique. On a donc décidé de maintenir cette rue en double sens. La rue va être sécurisée surtout pour les déplacements piétonniers parce que vous savez que les trottoirs sont relativement étroits. Il va falloir travailler sur des trottoirs d'un côté d'un mètre 40. Deuxièmement limiter la vitesse avec un certain nombre de dispositifs et troisièmement bien sûr organiser le stationnement. C'est ce qui a été fait par les services, qui a été proposé, pour ceux qui étaient en commission urbanisme puis représenté lundi soir en séance plénière avec bien sûr des modifications à la marge. Tout a été mis millimétré c'est le mot c'est-à-dire qu'il y a eu une étude technique, une étude sur site et Monsieur QUELEN, moi et les services avons vraiment étudié plan par plan pour voir en fonction des sorties de garage, des stationnements pour l'essentiel sur le terrain. On a rencontré beaucoup de riverains qui sont venus apporter leur pierre à l'édifice. Aujourd'hui la proposition est actée telle qu'elle a été vue par les commissions. C'est l'objet de cette délibération, avant de la lire peut-être avez-vous des questions. C'est la continuité, c'est un aménagement très attendu.

Présentation par Monsieur Marcel QUELEN

Délibération n° 25/04/2018-08

Aménagement de voirie – rue Adjudant Chef Cadot et rue Maréchal Joffre – attribution du marché de travaux

Une consultation a été engagée dans les conditions d'une procédure adaptée en application du décret 2016-306 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics dans le cadre du programme d'aménagement de voirie – Rue Adjudant-Chef Cadot et rue Maréchal Joffre.

L'aménagement projeté répond à un objectif de sécurité pour tous les usagers de la route.

Le principe général consistera à structurer la voirie pour inciter les usagers à adapter leur vitesse en fonction des dispositifs implantés sur la chaussée. Ainsi, des systèmes modifiant la trajectoire des véhicules seront mis en œuvre sur la voirie (chicanes – écluses).

La sécurité des cheminements piétons sera assurée par la réalisation d'un trottoir sur l'ensemble du linéaire de la voirie.

Les travaux ont fait l'objet d'un allotissement :

- Lot 01 : voirie
- Lot 02 : signalisation verticale et horizontale

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres.

Les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget principal (Opération 396).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité moins une (1) abstention (M. Hervé HUC),

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise ARMOR T.P – 22504 Paimpol, le marché de travaux relatif au lot 01 (voirie), pour un montant global fixé à 67 787,50 € HT, soit 81 345,00 € TTC,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise B.S.M – 22590 Pordic, le marché de travaux relatif au lot 02 (signalisation verticale et horizontale), pour un montant global fixé à 8 373,01 € HT, soit 10 047,61 € TTC,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires à la dévolution du marché de travaux.**

Avant le vote :

M. LE MAIRE : Au sujet du calendrier, l'objectif c'est de débiter les travaux mi-mai pour être prêts début juillet. Ce qui fait qu'après les travaux du Portrieux, des rues Déroulède et Sénécal, il va y avoir encore un peu de chantiers dans la commune.

M. HUC : je trouve très bien qu'on aménage cette rue car elle est en mauvais état et pour les trottoirs ça ne sera pas plus mal mais ce que je regrette, ce sont les chicanes. Je suis désolé. Il y a des chicanes qui sont pratiques. Celle qui nous permet de sortir vers PLOURHAN est facile, il y a de la visibilité. On arrive à l'utiliser de manière assez simple. Je trouve que l'avenue du Martouret, les 2 qui ont été mises, ou boulevard du Littoral, certaines sont très complexes à utiliser par manque de visibilité et je trouve que ça ne simplifie pas vraiment la circulation. Je ne trouve pas ça très pratique, je ne sais pas si on ne pourrait pas limiter. Il y a une mode des chicanes aujourd'hui un peu partout comme il y a eu la mode des ronds-points et la mode des dos d'âne qui sont passées maintenant et là on est reparti sur une nouvelle mode et ça ne nous simplifie pas la circulation. Je trouve que ce n'est pas du tout très pratique, ça coûte des sous et je ne suis pas sûr que ça aide beaucoup. Dans cette rue en plus moi je ne vois pas de personnes rouler très vite dans cette rue là parce que l'entrée déjà est une nouvelle chicane. Il n'y a pas vraiment de vitesse dans cette rue-là. Sur le plan des chicanes je suis un peu sceptique.

M. MOYAT : ça va vite quand même.

M. LE MAIRE : premièrement ça va vite, on a le radar qui le montre. Cela va jusqu'à 60-70, même si on n'a pas verbalisé. Et concernant les chicanes, si on met des dos d'âne ça fait du bruit et ça gêne les riverains. Le problème ce n'est pas de faciliter la circulation, c'est de limiter la vitesse. Je rappelle que c'est ça l'objectif : limiter la vitesse et mettre en sécurité les piétons, les déplacements. On a encore rencontré hier au soir lors de la réunion des riverains qui nous ont expliqué qu'ils ne sont pas capables de sortir de chez eux et de descendre avec des poussettes jusqu'à la plage. Il y a une forte demande. Aujourd'hui c'est vraiment le piéton qui est prioritaire. Ce n'est pas faciliter la circulation, c'est justement quand il y a une chicane, une flèche bleue, une flèche noire ou une flèche rouge, c'est d'arrêter carrément, de se dire mais finalement qui est prioritaire ? est-ce que c'est moi qui suis prioritaire ou celui d'en face, il y a un vrai questionnement et dans ce cas-là il y a une limitation de la vitesse. L'objectif ce n'est pas de faire du gymkhana mais de limiter la vitesse dans SAINT-QUAY-PORTRIEUX. C'est une demande récurrente, on l'a retenue.

M. HUC : Je ne sais pas....

M. LE MAIRE : Tu sais ou tu ne sais pas. Au niveau du boulevard du Littoral, il suffit d'interroger les riverains. Ils sont très satisfaits de la limitation de vitesse et ça va beaucoup moins vite.

M. HUC : Sur le boulevard du Littoral, je trouve que ça complique la circulation, ça complique le parking, ça diminue largement le nombre de places et ça pose des problèmes de stationnement pour pas mal de gens. Ils trouvent compliqué quand ils reçoivent du monde pour que les gens puissent se garer dans la rue.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas compliqué.

M. HUC : Je ne suis pas sûr qu'on simplifie vraiment les choses.

M. LE MAIRE : On ne les simplifie pas, on les régularise, on sécurise. C'est complètement différent.

M. HUC : Je ne sais pas, c'est à voir.

M. LE MAIRE : Je sais bien que dans SAINT-QUAY-PORTRIEUX, il y a 2 types de personnes et de citoyens, il y a ceux qui sont riverains et à pieds et ceux qui sont toujours en voiture. On est bien d'accord, il y a 2 populations.

M. MOYAT : Oui à un moment ils sont quand même riverains, même si ailleurs ils sont en voiture.

M. LE MAIRE : on est d'accord, c'est bien ce que je voulais dire. C'est-à-dire que je pense que c'est le riverain et le piéton qui sont prioritaires par rapport à la voiture. Je pense qu'il faut vraiment le faire.

M. MOYAT : Il n'y a pas de travaux de canalisation prévus dans cette rue ?

M. LE MAIRE : Oui il y en a un petit peu en haut.

M. MOYAT : C'est prévu dans le marché ?

M. LE MAIRE : Oui. On va tout refaire. En fait quand on est allé sur le terrain, on a fait rue Adjudant Cadot jusqu'à la rue Poincaré après on a fait Poincaré jusqu'à Chateaubriand et en fait il restait la dernière partie et on a vu un riverain qui nous a dit Monsieur le Maire vous allez nous le faire jusqu'en haut quand même et du coup on va faire jusqu'en haut.

M. QUELEN : Avant de faire les trottoirs on va refaire toutes les sorties de maisons de façon à ce qu'il n'y ait pas de souci mais la partie centrale et la canalisation principale sera fait dans un autre temps. C'est en très mauvais état d'ailleurs.

M. LE MAIRE : On va faire quelque chose de propre.

Point n° 11 : Eclairage public – Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor – rénovation d'un foyer d'éclairage vétuste (rond-point de la France Libre)

Délibération n° 25/04/2018-09

Eclairage public – Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor – rénovation d'un foyer d'éclairage vétuste (rond-point de la France Libre)

La commune de Saint-Quay-Portrieux délègue sa maîtrise d'ouvrage au Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (S.D.E 22) pour les opérations liées aux travaux d'éclairage public. La commune a ainsi adhéré à la compétence de base « Electricité » ainsi qu'aux compétences « maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissement, maintenance des installations et établissement de la cartographie » en matière d'éclairage.

Dans le cadre de la rénovation d'un foyer d'éclairage public vétuste (Foyer 1F0784 – 0820 – Rond-point de la France Libre), la commune a sollicité le concours du S.D.E 22 afin de procéder à une étude.

Les travaux porteront sur la fourniture et la pose d'un candélabre en remplacement de l'ensemble vétuste.

Le coût total de l'opération est estimé à 1 700 € HT (y/c les frais de maîtrise d'œuvre établi à 5% du coût des travaux).

Sur la base du règlement financier du S.D.E 22, la participation communale est de 60 % du coût HT de l'Opération, soit 1 020 € net.

Les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget principal (Opération 386).

Aussi, le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé ;

Décide à l'unanimité,

- **d'approuver le projet d'éclairage présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor, pour un montant estimé à 1 700 € HT (y/c les frais de maîtrise d'œuvre établi à 5% du coût des travaux) et aux conditions définies dans la convention « Travaux d'éclairage public dans le cadre du transfert de compétence »,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la proposition de participation financière présentée par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor, pour un montant de 1 020 € net correspondant à 60 % du coût total H.T de l'opération.**

Avant le vote :

M. LE MAIRE : Juste pour information mais on l'avait vu lors du budget primitif, on a inscrit les aménagements de la RD 786, on attend le retour du Département pour le carrefour des Prés Mario et c'est pour cette raison qu'est inclus dans le même marché la réfection du rond-point de la France libre et ensuite ils termineront au droit du moulin pour ne venir qu'une seule fois. C'est pour cette raison que les travaux sont un peu en suspens, mais c'est programmé. C'est vrai que ça devient un peu problématique.

M. QUELEN : On va faire quelque chose en provisoire.

Mme QUERE : Une petite question. J'imagine qu'on a pensé à, lorsque l'éclairage vétuste sera remplacé, installer un éclairage qui aujourd'hui répond aux normes d'éclairage respectueux de la biodiversité.

M. LE MAIRE : Un travail a été mené, on a eu la restitution hier sur l'ensemble de l'éclairage public de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, avec la problématique des horloges et aussi le type d'ampoules (halogènes...). Il vous sera adressé. Il reste encore une dizaine de ce qu'on appelle des boules, sur le Portrieux, qui dégagent beaucoup de pollution et d'effet de serre. Il n'y en a plus qu'une dizaine. Aujourd'hui le travail autour de l'optimisation de l'éclairage public est quasiment terminé. Tous les boîtiers ont été changés, toutes les horloges analogiques ont été transférées vers des horloges astronomiques, ce qui permet à la fois de régler l'extinction, l'allumage et ensuite elles vont s'éteindre en fonction de l'arrivée du soleil. C'est simple. L'étude est faite et on a démontré qu'on a une économie de 17 %, soit sur un marché on va économiser en gros 11.000 € par an. Mais il n'y a pas que le côté économique, il y aussi le côté écologique, moins de CO₂, la préservation de la nuit. Le seul problème c'est que souvent quand il y a des extinctions, c'est un sentiment dit d'insécurité. Un sentiment, on est bien d'accord. Or il est démontré sur le plan national que 80 à 85 % des sinistres ont lieu dans la journée et 90 % des français approuvent cette extinction. Cela se fait dans d'autres communes BINIC/ETABLES SUR MER, SAINT-BRIEUC ... A l'occasion de cette optimisation de l'éclairage public nous a été présenté l'ensemble du dispositif et de mémoire, il ne restait qu'une dizaine d'ampoules dans la commune qui étaient obsolètes, non écologiques.

Mme DROGET : Est-ce qu'on pourra reparler d'un aménagement à la jonction de l'avenue du Martouret avec la départementale.

M. LE MAIRE : Il y a déjà eu un aménagement qui a été refait parce que malheureusement il y a 3 ans il y a eu un accident.

Mme DROGUET : oui mais est-ce qu'on n'envisage pas peut-être de remanier ce carrefour-là.

M. LE MAIRE : Non ce n'est pas prévu. Il y a un stop. Il n'y a rien de prévu aujourd'hui.

Mme DROGUET : Il y a un stop, oui mais ce n'est pas très pratique.

M. LE MAIRE : Non il n'y a rien de prévu. Il faut sortir par la rue Joffre justement et la rue Adjudant Cadot. On est alors sur un rond-point et cela évite de sortir par la rue du Martouret.

Mme DROGUET : Oui mais quand vous venez du Gerbot d'Avoine par exemple, il faut passer par où alors ?

M. LE MAIRE : Quand on est au Gerbot d'Avoine et qu'on veut sortir de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, soit on fait demi-tour et on peut sortir par Kertugal, pour quelqu'un qui ne veut pas faire un passage par les feux. Quand cet été il y a eu une difficulté au Ponto, un moment le feu a été clignotant pendant un moment parce qu'il y avait un dysfonctionnement avec les capteurs, ils ont mis au point des feux clignotants, il y a eu des personnes qui ne se sentaient pas en sécurité, il n'y a eu aucun accident d'ailleurs, et là aussi ça a limité la vitesse parce que quand c'est clignotant on se pose des questions, et bien ils sortaient par le rond-point de carrefour. Chacun va sortir par le point où il se sent le plus en sécurité.

Mme DROGUET : Alors on n'en finit pas d'aller faire des tours et des détours partout.

M. LE MAIRE : C'est une grande commune !

Mme DROGUET : 3 km².

M. LE MAIRE : Non mais il suffit d'aller interroger chacun d'entre nous, on l'avait fait une fois, pour aller d'ici à la plage de la Comtesse, on s'est aperçu qu'il y avait 5 circuits différents, quand on a mis la rue de la Marne en sens unique. Il n'y avait pas 2 qui passaient par le même endroit. Chacun va sortir par le point où il se sent le plus sécurisé. Et quand on sort par la rue du Martouret avec la 786, ce n'est pas très facile non plus quand on sort de la rue du Moulin et qu'on reprend la rue du Martouret, c'est bien plus compliqué. Là aussi il y en a qui vont passer par la rue Général de Gaulle et qui vont remonter. Chacun passe par où il se sent en sécurité.

Monsieur Hervé HUC quitte la salle.

Présents : 13

Représentés : 5

Votants : 18

Point n° 12 : Réhabilitation et sécurisation de l'émissaire de rejet des eaux usées en mer – attribution du marché de travaux

Présentation par Monsieur Marcel QUELEN

Délibération n° 25/04/2018-10

Réhabilitation et sécurisation de l'émissaire de rejet des eaux usées en mer – attribution du marché de travaux

Les effluents traités en provenance de la station d'épuration sont rejetés en mer via une conduite de diamètre 400 mm et d'une longueur de 350 m environ sur le domaine public maritime. L'exutoire de l'émissaire se situe à mi-distance entre la pointe de l'Isnain et la tourelle de la Hergue.

Des investigations subaquatiques ont permis de déceler des anomalies susceptibles d'affecter le fonctionnement de l'ouvrage (perforations localisées de la conduite - ensablement ponctuel de l'émissaire – instabilité du système de maintien).

Compte tenu de la nature des désordres et considérant que des mesures préventives nécessaires à assurer la santé des personnes devaient être prises, la collectivité a pris un arrêté municipal interdisant provisoirement la baignade et la pêche récréative au niveau de la grève de l'Isnain.

Afin de solutionner ces désordres, il convient d'engager une opération permettant de sécuriser l'ensemble de l'émissaire et de proroger ainsi le fonctionnement de l'ouvrage.

Ainsi, une consultation a été engagée dans les conditions d'une procédure adaptée en application du décret 2016-306 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics dans le cadre du programme de réhabilitation et de sécurisation de l'émissaire de rejet des eaux usées en mer.

Le programme envisage les actions suivantes :

- réparations des deux points défectueux ;
- calage au niveau des clampes & remise en place des colliers ;
- débouchage et nettoyage des diffuseurs.

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres.

Les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget annexe assainissement (Opération 129).

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise YEMANJA, le marché relatif aux travaux de réhabilitation et de sécurisation de l'émissaire de rejet des eaux usées en mer, pour un montant fixé à 78 348,00 € HT, soit 94 017,60 € TTC (Base + PSE1),**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires à la dévolution du marché de travaux.**

Point n° 13 : Licence d'entrepreneur de spectacles - Renouvellement

Délibération n° 25/04/2018-11

Licence d'entrepreneur de spectacles - Renouvellement

Par délibération du 23 janvier 2015, le Conseil municipal avait décidé à l'unanimité d'autoriser le Maire à déposer une demande de licence d'entrepreneur de spectacles de 2^{ème} catégorie, et de le désigner titulaire.

En matière de diffusion de spectacles, la réglementation prévoit que les organisateurs doivent détenir une autorisation particulière d'exercer cette activité : la licence d'entrepreneur de spectacles vivants.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une activité principale pour la Ville, mais d'une activité occasionnelle, cette licence est obligatoire au-delà de 6 représentations annuelles.

Monsieur le Préfet de Bretagne avait attribué cette licence par arrêté à Monsieur le Maire le 24 juin 2015 pour une durée de 3 ans renouvelable.

Arrivant à échéance, il convient de procéder à une demande de renouvellement de la licence de Monsieur le Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **d'autoriser le Maire à déposer une demande de renouvellement de sa licence d'entrepreneur de spectacles de 2^{ème} catégorie.**

Avant le vote :

M. LE MAIRE : C'est plus facile, comme je l'ai expliqué, puisque j'ai une histoire dans la culture et je n'ai pas à passer les 2 jours de formation.

Madame Karine HALNA quitte la salle.

Retour de Monsieur Hervé HUC.

Présents : 13

Représentés : 5

Votants : 18

Point n° 14 : Centre de Congrès – conditions gratuité

Délibération n° 25/04/2018-12

Centre de Congrès – conditions gratuité

Par délibérations 06-46 du 20 juin 2006 et 05-142 du 31 octobre 2015, le Conseil municipal a fixé les conditions de gratuité pour la mise à disposition du Centre de Congrès.

En raison d'évolutions successives et compte tenu de l'ouverture du Pôle associatif, il est nécessaire de réexaminer ces conditions dans leur ensemble pour concilier les besoins des associations, ceux de la politique d'animation de la ville et l'impératif économique de valorisation du Centre de Congrès.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Décide à l'unanimité,

- **D'accorder une gratuité annuelle pour l'utilisation du Centre de Congrès par association quinocéenne lorsque le nombre de participants ne permet pas l'utilisation d'une autre salle communale au jour demandé, et moyennant le paiement d'un forfait ménage (30 € pour 1 salle, 60 € 2 salles ou la salle Harbour, 80 € 3 salles ou salle Harbour et cuisine),**
- **D'appliquer une réduction de 70 % sur les tarifs de base pour les associations quinocéennes, quelle que-soit la nature de la manifestation ou de la réunion organisée (en dehors du bénéfice d'une gratuité),**
- **D'accorder la gratuité pour les manifestations ou réunions des organismes publics contribuant à la notoriété de Saint-Quay-Portrieux ou revêtant un intérêt pour la population.**
- **D'accorder la gratuité aux manifestations et expositions, gratuites ou payantes, donnant lieu ou pas à un droit d'entrée, aux conditions de servir la notoriété de la ville, d'être ouvertes à tous et de s'inscrire dans la politique culturelle de la commune.**

Avant le vote :

M. LE MAIRE : On avait regardé ce qui se passait au niveau des tarifs de location du Centre de congrès et en fait ils existent depuis 2005. On les a rappelés puisque parfois les élus n'avaient pas toujours connaissance du coût de location du centre de congrès, de l'espace Harbour, des salles 1,2,3, multimédia, les forfaits cuisine et office. Se posait aussi la question des conditions de gratuité qui était souvent laissée à la discrétion des élus et n'avaient jamais été « toilettées ». Un travail a été mené et il est proposé des conditions de gratuité du centre de congrès.

D'accorder la gratuité aux manifestations et expositions, gratuites ou payantes, donnant lieu ou pas à un droit d'entrée, aux conditions de servir la notoriété de la ville, d'être ouvertes à tous et de s'inscrire dans la politique culturelle de la commune : On peut donner quelques exemples, l'exposition Art Tribord qui était autour des arts visuels ou le salon vintage par exemple qui sont des manifestations gratuites.

Ce qui permettait de toiletter, d'avoir des conditions et surtout de donner une certaine équité et d'avoir un référentiel pour répondre bien sûr aux associations qui en font la demande.

Mme QUERE : il y a quelque chose que je ne comprends pas.

« La suppression de la gratuité octroyée pour des manifestations payantes à destination humanitaire d'associations dont la finalité première n'est pas humanitaire ». Je trouve que la formulation est soit confuse, soit Qu'est-ce que ça veut dire ?

M. LE MAIRE : On a repris ce qui a été écrit en 2006. C'est la délibération de 2006.

Mme QUERE : D'accord donc je devais dormir ce jour-là.

M. LE MAIRE : On rappelle la délibération de 2006.

Mme QUERE : D'accord. Donc ça on supprime.

LE MAIRE : « Par délibération du 20 juin 2006, le conseil avait décidé d'amender les tarifs » et on décline ce qu'ils avaient écrit à l'époque.

Mme QUERE : D'accord, sauf que je ne comprends pas ce que cela veut dire.

M. LE MAIRE : Moi non plus. C'est bien pour cela qu'on a toiletté.

Mme QUERE : C'est vraiment extrêmement confus.

M. LE MAIRE : je pense que c'est une manifestation à but humanitaire qui en gros faisait payer. Humanitaire qui faisait payer mais en même temps dont l'objet en même temps n'était pas humanitaire, c'est un peu compliqué.

Mme QUERE : Oui c'est bizarre.

M. LE MAIRE : On est bien d'accord, ce n'est pas ce que nous on a écrit, c'est la reprise de la délibération du 20 juin 2006.

Mme QUERE : ça me rassure.

M. LE MAIRE : C'est pour cela qu'on avait dit que ça avait besoin d'être toiletté et compréhensible.

M. HUC : Et est-ce qu'on préserve la gratuité quand c'est à but humanitaire ?

M. LE MAIRE : Pour une association à but humanitaire, oui on peut le faire. De toute façon, c'est l'intérêt général, on le rentre dans « aux manifestations et expositions, gratuites ou payantes, donnant lieu ou pas à un droit d'entrée, aux conditions de servir la notoriété de la ville, d'être ouvertes à tous et de s'inscrire dans la politique culturelle de la commune ». On trouvera toujours une ligne de toute façon.

On fait bien référence à l'ancienne délibération qui était un peu confuse, c'est le moins qu'on puisse dire.

Point n° 15 : Convention avec l'Association Sportive des Cavaliers des Frisons d'Armor

Délibération n° 25/04/2018-13

Convention avec l'Association Sportive des Cavaliers des Frisons d'Armor

Afin de permettre l'organisation d'un TREC (Concours Technique de Randonnée Equestre en Compétition) sur la Commune de Saint-Quay-Portrieux, les Samedi 2 et dimanche 3 juin 2018, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la Convention de mise à disposition du parcours hippique des Près Marios avec l'Association Sportive des Cavaliers des Frisons d'Armor.

Cette convention établit les conditions d'utilisation des Près Mario pour l'organisation du TREC. Elle rappelle les obligations et responsabilités de l'association.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention de mise à disposition du parcours hippique des Près Mario.**

Point n° 16 : France Beach Volley Series - Convention

Délibération n° 25/04/2018-14

France Beach Volley Series - Convention

Conformément au règlement d'attribution des subventions aux associations, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la Convention de partenariat avec l'association Goëlo Saint Brieuc Côtes d'Armor.

Cette convention établit les engagements réciproques de l'association et de la collectivité pour l'organisation de la compétition de Beach volley du 02 au 05 août 2018. Elle détermine les responsabilités de chaque partie et rappelle les obligations de l'association.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention de partenariat avec l'association Goëlo Saint Briec Côtes d'Armor.**

Avant le vote :

M. LE MAIRE : Je vous rappelle que c'est une manifestation qu'on subventionne à hauteur de 18.000 €. C'est la Chambre Régionale des comptes qui a recommandé que soit établie une convention pour toute subvention supérieure à 5.000 € accordée à une association. On est dans ce cadre-là.

Point n° 17 : Société hippique de Saint-Quay-Portrieux - Concours de Saut d'obstacles – convention

Délibération n° 25/04/2018-15

Société hippique de Saint-Quay-Portrieux - Concours de Saut d'obstacles – convention

Conformément au règlement d'attribution des subventions aux associations, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la Convention de partenariat avec l'association Société hippique de Saint-Quay-Portrieux.

Cette convention établit les engagements réciproques de l'association et de la collectivité pour l'organisation de la compétition Jumping national de Saint-Quay-Portrieux du 7 juillet au 15 juillet 2018. Elle détermine les responsabilités de chaque partie et rappelle les obligations de l'association.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention de partenariat avec la Société hippique de Saint-Quay-Portrieux.**

Avant le vote :

M. LE MAIRE : il s'agit de 2 concours en fait. Le 1^{er} week-end c'est un concours d'amateurs et le 2^{ème} week-end c'est un concours de professionnels. C'est une nouveauté.

Retour de Mme Karine HALNA

Présents : 14

Représentés : 6

Votants : 20

Point n° 18 : Convention triennale avec le Goëlo Football Club Saint Quay Portrieux

Délibération n° 25/04/2018-16

Convention triennale avec le Goëlo Football Club Saint Quay Portrieux

Conformément au règlement d'attribution des subventions aux associations, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la Convention triennale d'objectifs et de moyens avec le Goëlo Football Club Saint-Quay-Portrieux.

Cette convention, établie pour une durée de trois ans, annule et remplace la Convention d'objectifs et de moyens signée en 2015. Elle fixe les obligations de l'association vis-à-vis de la collectivité et subordonne le versement de la subvention par la commune au respect de ces obligations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention triennale d'objectifs et de moyens avec le Goëlo Football Club.**

Avant le vote :

M. LE MAIRE : Je vous rappelle qu'on a voté une subvention de 7.000 €.

Un complément, même si cela n'est pas l'objet de la délibération, concernant le groupement des jeunes du Sud Goëlo. Vous vous rappelez qu'ils étaient subventionnés par l'ancienne intercommunalité du Sud Goëlo. Se posait la question puisque SBAA ne va plus les subventionner, comment continuer à subventionner ce groupement du Sud Goëlo. On avait une première option qui était le versement d'une subvention par chaque commune en fonction du nombre d'enfants issus de chaque commune, cela voulait dire des comptes un peu compliqués chaque année. Il a été décidé que chaque commune prendrait sa part à hauteur d'un cinquième. Cela ne figure pas dans la délibération, c'est une information. Cela fera l'objet d'une CLECT. Puisqu'il y avait 5 communes qui participaient, on reprend à charge chacun notre part. sans tenir compte du nombre d'enfants.

M. HUC : Et ETABLES prend sa part ?

M. LE MAIRE : Oui, BINIC/ETABLES SUR MER, c'est une seule commune.

M. HUC : Même s'ils ont déjà un club par ailleurs ?

M. LE MAIRE : C'est BINIC/ETABLES SUR MER qui prendra 1/5^{ème}. 1/5^{ème} PLOURHAN, LANTIC, TREVEVEUC, 1/5^{ème} SAINT-QUAY-PORTRIEUX pour le groupement des jeunes du Sud Goëlo.

Point n° 19 : Personnel communal – tableau des effectifs – création de postes et modification du tableau des effectifs des agents titulaires

Délibération n° 25/04/2018-17

Personnel communal – tableau des effectifs – création de postes et modification du tableau des effectifs des agents titulaires

1) Créations de postes pour le Centre Municipal de Santé

Dans le cadre de la création du Centre de Santé, il convient de créer les emplois nécessaires au bon fonctionnement de ce nouveau service.

- Emplois de médecins

Création de 3 postes de médecins généralistes à temps complet.

L'emploi de médecin généraliste est distinct de celui de médecin territorial au regard des missions confiées aux deux professions et ne correspond à aucun cadre d'emplois de la fonction publique territoriale. Cependant la collectivité a la possibilité de recruter des médecins généralistes contractuels sur le fondement de l'article 3-3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Les agents contractuels recrutés sur le fondement de cet article, occupent des emplois permanents et sont engagés sur des contrats de 3 ans maximum, renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans, à l'issue le contrat est reconduit en CDI.

La rémunération des médecins sera basée et indexée sur la grille des médecins hospitaliers. Le niveau de rémunération sera fixé en fonction de leur titre, diplôme, et expérience, dans la limite de l'échelon maximum de la grille.

- Emplois de secrétaire médical(e)

Création de 2 postes de secrétaires médicales à temps non complet 50%, dont les missions principales seront :

- Accueil physique et téléphonique, prises de rendez-vous
- Secrétariat des médecins,
- Gestion et le suivi des encaissements de régie de recettes,
- Classement et archivage des dossiers
- Entretien des locaux

Ces emplois seraient pourvus par des fonctionnaires de catégorie C, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Considérant qu'une période d'observation du fonctionnement du centre médical s'avère nécessaire, pour évaluer les besoins dans le domaine de secrétariat/gestion de la régie, il est proposé de pourvoir les 2 postes la première année, par des contractuels recrutés dans les conditions fixées à l'article 3-2 de la loi n° 84-53.

Dans l'attente de recrutement de fonctionnaire, le traitement sera calculé par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Il est proposé à l'assemblée :

- ❖ de créer les emplois suivants à compter du 1^{er} mai 2018
 - 3 postes de médecins généralistes contractuels (art 3-3 1^o) à temps complet
 - 2 postes de secrétaire médicale assimilés adjoint administratif à temps non complet 17h30/35
- ❖ De préciser qu'en cas de dépassement d'horaires, les agents exerçant à temps non complet bénéficieront d'heures complémentaires

2) Modification du tableau des effectifs suite aux promotions internes et avancements de grade 2018

Afin de procéder à la nomination d'agents inscrits aux tableaux d'avancement de grade et promotion interne au titre de l'année 2018, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs titulaires de la manière suivante :

- ❖ création des emplois suivants :
 - 1 poste d'agent de maîtrise
 - 1 poste d'adjoint technique principal 2^o Classe à temps non complet 26/35
 - 1 poste d'adjoint administratif principal 2^o classe
- ❖ Suppression des emplois suivants :
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1^o classe à temps complet
 - 1 poste d'adjoint technique principal 2^o classe à temps complet
 - 1 poste d'adjoint technique 2^o classe à temps complet 26/35
 - 1 poste d'adjoint administratif à temps complet

NB : La suppression de ces postes prendra effet à compter de la nomination des agents dans leur grade d'avancement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n°84-53 en date du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale ;
- Vu le tableau des effectifs titulaires fixé par délibération n°23/03/2018-08 en date du 23/03/2018 ;
- Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 16 avril 2018 ;

Décide à l'unanimité,

- **D'adopter les propositions du Maire dans les conditions définies ci-dessus,**
- **De fixer le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1er mai 2018,**
- **D'autoriser le Maire à accomplir les démarches nécessaires aux recrutements du personnel du centre municipal de santé,**
- **De prévoir les crédits correspondants sur les budgets concernés.**

Avant le vote :

M. LE MAIRE :

Créations de postes pour le Centre Municipal de Santé.

C'est un dossier plutôt d'actualité. On l'a déjà présenté plusieurs fois. Aujourd'hui on va déposer le dossier en s'appuyant sur une délibération. Deuxièmement, sur le projet médical le règlement intérieur, c'est fait. On a rendez-vous prochainement avec la CPAM pour monter le budget prévisionnel, mais pour pouvoir recruter des médecins, il faut créer les postes. C'est l'objet de cette délibération.

Les médecins seront agents de la fonction publique territoriale, ils sont rattachés au budget annexe. On va donc lancer les procédures de recrutement en sachant, ce n'est pas un scoop, que nous avons déjà une dizaine de candidatures, dont 3 auraient plutôt notre préférence mais on doit passer par ce dispositif.

On crée un emploi de secrétaire médical : 2 mi-temps pour l'instant le temps que ce soit opérationnel et que ça monte en charge.

En ce qui concerne les différents timings. Le dossier va être déposé prochainement puisqu'il reste 2 ou 3 petits points à régler. En sachant qu'il va y avoir une instruction par l'ARS mais ce n'est pas une commission, cela nous donne le numéro de FINESS comme prévu. Ensuite nous avons rendez-vous, avec Philippe LOUESDON, le médecin coordonnateur, avec la CPAM pour nous accompagner sur le montage du budget prévisionnel. Il reste le cabinet médical, nous avons déjà parlé du bureau. Le choix a été fait sur l'ancien logement du gardien des Mimosas, derrière le pôle associatif. Nous avons reçu, de Côtes d'Armor Habitat, le montant prévisionnel des travaux qui devraient être terminés semaine 34 c'est-à-dire la semaine du 20 août. L'objectif c'est d'être ouvert le 1^{er} septembre. Avec une montée en charge, 2 médecins au 1^{er} septembre, le 3^{ème} médecin arrive le 1^{er} décembre et donc 3 médecins au 1^{er} janvier 2019. On est vraiment dans la continuité du travail qui a été mené avec Micheline Joulot, Karine Halna et Jean-François Villeneuve qui m'ont beaucoup

accompagné sur ce projet. Nous étions encore en rendez-vous avec les médecins cet après-midi. Ce qui veut dire qu'on aura résolu la problématique de la désertification médicale. En sachant qu'aujourd'hui, j'étais cet après-midi en rendez-vous avec l'Agence Régionale, on parle toujours des zonages. Il y a les zones vertes, les zones rouges et les zones orange. Les zones vertes sont les zones qui ne seront pas accompagnées, parce qu'il n'y a pas de désertification médicale. Les zones rouges sont les zones prioritaires et aujourd'hui je peux vous dire que la côte littorale vient de passer en orange, toute la côte. J'ai vu les cartes aujourd'hui, dans ce qu'on appelle des zones préoccupantes. Cela correspond bien à ce qu'on avait senti. Et le centre de santé que nous allons créer en fonction de l'ordonnance de mi-janvier 2018 devient le centre principal et nous avons possibilité de créer des annexes ou d'intervenir dans un rayon de 30 kilomètres. Je suis allé à LOUDEAC l'autre jour, il y a plusieurs communes qui se mobilisent mais aussi des intercommunalités. A GP3A, a été créé un fond de concours, ils vont accompagner les communes à hauteur de 20.000 € par commune et par médecin. A LAMBALLE Communauté, ils sont sur un dispositif en lien avec l'hôpital et du côté de LOUDEAC ils se posaient des questions sur l'éventualité d'un bus mobile à partir d'un centre de santé. Cette idée a été retoquée par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins. Se posera la question, si on est le centre référent, comment la population sur 15 Km peut avoir accès si elle a un problème de déplacement. Il va donc falloir travailler sur le déplacement. Il est beaucoup plus facile de trouver une structure mobile, un bus ou un minibus (du CCAS) qui amène le patient vers le médecin plutôt que le médecin qui va se déplacer, sauf les visites évidemment d'extrême urgence. Voilà l'organisation qui est en train de se mettre en place, qui évolue bien. Notre commune, comme vous l'avez vu, a fait l'objet d'un article dans le « Courrier national des Maires ». On est bien observé parce qu'on est vraiment expérimental et je pense qu'on va réussir ce dossier. Dernier point, il reste aussi le contrat qu'on va proposer aux médecins. C'est un contrat qui doit être vu par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins. Le contrat a été adressé et aujourd'hui j'ai rencontré le Président du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins qui m'a confirmé oralement, mais on aura une réponse écrite, comme quoi le contrat ne pose aucune difficulté. Le puzzle se monte progressivement. Des questions ? Non. Je crois que les élus ont été bien informés de toutes ces avancées. Je remercie mes 3 collègues qui m'ont toujours accompagné. Un dernier point, on créera un partenariat avec l'hôpital public dans le cadre de la formation médicale continue et on a la prétention d'être un des premiers centres télé-expertise, de diagnostic à distance.
Merci beaucoup de votre soutien.

Point n° 20 : Questions diverses

M. LE MAIRE : Monsieur HUC avait des questions, je l'écoute.

M. HUC : J'ai demandé à ce qu'il y ait des questions diverses qui soient abordées. On est abordé par des habitants de la commune qui nous posent des questions. Je voulais qu'on en discute.

On a un peu abordé le sujet en plénière. Le premier point dont je voulais parler, concerne les essences des plantes qui ont été choisies pour l'aménagement du port. C'est un plus par rapport à ce qu'il y avait avant, c'est beaucoup mieux, on peut dire ça, mais après, par rapport aux essences choisies c'est vrai que beaucoup de personnes, viennent nous voir en nous posant des questions. Pourquoi ce choix d'essences, en prenant des essences méditerranéennes sur un espace minéral assez vide, on fait un aménagement qui fait plutôt méditerranéen dans ce choix. Et c'est vrai que la question qui se pose et qui ne me paraît pas stupide et qu'on pourrait se poser, c'est pourquoi ne pas intégrer, parce que le touriste qui vient chez nous ne vient pas chercher un paysage méditerranéen sinon il a plutôt intérêt à aller directement en méditerranée, il aura en plus la chaleur, donc se pose la question qui me paraît légitime et c'est pour cela que je voulais qu'on en discute un peu entre nous et publiquement parce qu'on représente aussi les habitants de la commune. Pourquoi ne pas intégrer des plantes d'essences bretonnes dans cet aménagement. C'était ma question.

M. LE MAIRE : Je veux bien qu'on en discute entre nous mais il y a déjà eu beaucoup de discussions avec tous les élus qui ont suivi les travaux, notamment Monsieur QUELEN. Toutes les réunions de chantier avaient lieu le mardi matin à 10 heures et on a vu énormément de riverains. Les questionnements étaient non pas sur les essences, mais plutôt « qu'est-ce qu'il se passe devant chez moi ? ma sortie de garage, le stationnement, minute ou pas, les zones bleues ou pas, le croisement des véhicules », on a tout entendu, est-ce que même les camions allaient se croiser sur la route qui fait 6 mètres de large. C'est du quotidien. Alors ce que tu expliques c'est du quotidien. Maintenant en ce qui concerne les essences, on peut parler des arbres. Il y a des arbres qui sont plantés en pleine terre, des tamaris, des pins maritimes et des cordylines. Après il y a quelques palmiers qui sont dans des pots effectivement. Ils sont amovibles. Il y a eu un article très bien fait dans un journal local où j'ai répondu que premièrement Monsieur DELPIERRE avait déjà mis des palmiers, que deuxièmement sur la côte littorale des palmiers on en trouve partout. On trouve des palmiers dans tous les jardins de SAINT-QUAY-PORTRIEUX. Troisièmement on en trouve à BREHAT, à La Roche Jagut, il y a d'ailleurs une très belle palmeraie, je vous invite à aller visiter le camping de BINIC qui s'appelle « Les Palmiers ». Il n'y a rien de nouveau sous le soleil s'il y a quelques palmiers qui sont là dans un but esthétique et il faut bien le reconnaître aussi pour bloquer l'installation anarchique des voitures sur des espaces dont on parlera de la destination. Après, il reste les plantes. Plein de choix ont été faits, ce sont des plantes vivaces arbustes. Elles ont été choisies en fonction d'abord des couleurs, en fonction de leur floraison (soit l'été soit le printemps soit l'automne) et elles ont été choisies aussi pour qu'il n'y ait pas trop de charge d'entretien. Il y a eu plusieurs critères et tout un dossier existe que je tiens à ta disposition et tu verras qu'il y a des tas de plantes. Maintenant quand on parle de plantes endémiques de Bretagne, est-ce que tu peux m'en citer ? C'était ta question.

M. HUC : Je ne suis pas spécialiste. Tu me poses une colle.

M. LE MAIRE : La question était : est-ce qu'on peut mettre des plantes endémiques de Bretagne, donc si on a un catalogue, il faudrait que tu me donnes les noms.

M. HUC : On peut mettre des ajoncs, on peut mettre des tas de choses, des agapanthes.

Mme DROGUET : Des hortensias.

M. LE MAIRE : Est-ce que c'est endémique de Bretagne ?

M. HUC : On en croise naturellement un peu plus. On ne va pas mettre des chênes.

M. LE MAIRE : Il y en a partout des ajoncs et des agapanthes aussi. Des agapanthes, il y en a beaucoup à BREHAT. Faisons simple. Les arbres ont été plantés. Je vous encourage à aller voir les vues aériennes du Portrieux avant travaux. Il y a beaucoup plus d'espaces verts qu'il y en a jamais eu. Erwan pourra vous passer les vues aériennes. Manifestement la mémoire a oublié. Les seuls espaces verts qui existaient quand nous avons été élus c'était autour du monument aux morts. Il n'y avait aucun autre espace vert je vous rappelle, et il n'y avait jamais personne sur cet espace vert. Vous aviez des terrasses dans des états lamentables, des fils qui traînaient dans tous les sens, il y avait une cabine téléphonique, il y avait des transformateurs. Il y avait des trottoirs défoncés, il y avait des voitures stationnées dans tous les sens. On pourra comparer avec les photos. Aujourd'hui l'aménagement n'est pas du tout terminé, il y a des espaces de jeux qui vont être repositionnés, il y a un nouveau barrièrage qui va apparaître et on est en train de travailler sur la destination de la place. Les arbres, on va les laisser vivre, il y en a qui vont peut-être bien se développer d'autres pas, il y en a plus qu'il n'y en avait. On les a comptés aussi. On a fait des plantations, elles vont pousser et puis on verra en fonction de leur évolution mais je pense que j'ai plus de difficultés à trouver des médécins qu'à trouver des plantes vivaces, endémiques de Bretagne.

M. HUC : Que chacun ait un palmier chez soi c'est super, j'ai aussi de la lavande chez moi, mais ce n'était pas la question. Je n'ai rien contre les palmiers, la question, et puis je pense que les gens qui posent la question aussi, c'est qu'en termes d'aménagement est-ce qu'on ne pourrait pas trouver quelque chose qui ait un caractère un peu plus breton.

M. LE MAIRE : Avec des plantes endémiques de Bretagne.

M. HUC : Ou au moins un caractère plus breton.

M. LE MAIRE : C'est quoi des plantes endémiques de Bretagne qui font plus breton ?

M. HUC : Il y a des plantes plus spécifiques du coin que d'autres.

Mme DANGUIS : Il y en a 37. Il y a 37 plantes endémiques en Bretagne. J'ai vérifié. J'ai voulu comprendre ce qu'il demandait.

M. LE MAIRE : il faut laisser vivre ce qui a été proposé par les paysagistes et par les services techniques et par les élus qui ont eu en charge ce dossier et si besoin on pourra effectivement modifier les plantations. On est déjà content qu'après la fête de la coquille Saint Jacques, je vous rappelle qu'il y a eu plus de 35.000 personnes, il n'y a pas eu de destruction. Les gens étaient très respectueux.

Mme DROGUET : Il y avait des barrières partout aussi.

M. LE MAIRE : Deuxième question ?

M. HUC : C'était par rapport aux parkings au port. Juste avant les vacances de Pâques, on était hors saison et hors vacances, il était très compliqué de se garer. On se retrouve dans une situation, je te l'ai dit je l'ai dit en plénière, compliquée. Est-ce qu'on prévoit d'organiser le parking sur le port, c'est une question, pour qu'on puisse se garer de manière temporaire. Si quelqu'un veut accéder à une boutique ou si on veut, je vais citer le cas des dépannages, parce qu'on tourne 10 minutes avant de trouver une place pour dépanner quelqu'un et c'est un peu compliqué aujourd'hui. Dans toutes les rues le parking se complexifie. Rue du Commerce ça devient très compliqué, rue Clemenceau c'est impossible. Cela devient très difficile. Comme maintenant le port est aussi compliqué, ça devient de plus en plus difficile. Rue du Commerce, le nombre de places est réduit de manière notable avec des gens qui mettent des interdictions devant chez eux. La boulangère je comprends tout à fait sa demande qu'on ne gare pas sur la partie où elle est. Ça devient très compliqué et ma question est de savoir s'il n'y avait pas un aménagement à prévoir de type zone bleue, voilà c'est des questions. Qu'est-ce qu'on pourrait faire pour essayer d'arranger les choses.

M. LE MAIRE : Une zone bleue, ce n'est pas un aménagement, c'est une réglementation avec un arrêté du Maire. Ce n'est pas de l'aménagement mais de la réglementation.

M. HUC : Aménagement des parkings.

M. LE MAIRE : On ne va pas reprendre le dossier aujourd'hui. Cela fait 2 ans que vous l'avez voté. On a déplacé le parc à annexes, vous avez vu qu'il a été nettoyé parce qu'il était dans un état lamentable. Je suis allé regarder combien on gagne de places de stationnement avec le déplacement de ce parc à annexes : entre 15 et 20 places. Et on en a créé 70 du côté des terre-pleins, donc quand on parle du port, on a bien le nombre de places qui étaient nécessaires sur le port en global. En ce qui concerne maintenant la rue du Commerce et la rue Sainte Anne, les aménagements ne sont pas terminés. Aujourd'hui on a terminé les enfouissements de réseaux et l'assainissement, il y a un revêtement provisoire et on va retravailler sur le cheminement avec un peu de pavés de chaque côté. C'est ce qu'on a vu l'autre jour avec le comité de quartier du Portrieux. Il faut venir voir les gens qui habitent au Portrieux et on les a vus en assemblée générale, n'est-ce pas Marianne, nous étions à l'assemblée générale du Portrieux.

Mme DANGUIS : Oui c'était un bon moment.

M. LE MAIRE : C'était un bon moment parce qu'on a beaucoup échangé et on a prévu de mettre des petites fleurs le long des murs etc... et on pourra avoir des plantes endémiques de Bretagne.

Mme DANGUIS : Des roses trémières.

M. LE MAIRE : Le parking va être organisé. Ce qui est compliqué dans la rue du Commerce et la rue Sainte Anne c'est qu'à la fois il faut limiter la vitesse, il faut protéger les piétons et il faut trouver du stationnement. Je rappelle, mais peut-être que tu as oublié, qu'avant c'est-à-dire avant 2014, la rue Sainte Anne et la rue du Commerce étaient en double sens. Et oui, c'est oublié tout ça.

M. HUC : Je ne pense pas.

M. LE MAIRE : Si. Une des 2 était en double sens.

M. QUELEN : La rue du Commerce.

M. LE MAIRE : Oui. Peut-être pas la rue Saint Anne mais la rue du Commerce oui. En ce qui concerne le stationnement, il y a le nombre de places normales organisées pour qu'il n'y ait pas de problème. On a eu 35.000 personnes ce week-end, je n'ai pas senti qu'il y avait de grosses difficultés. On les a absorbées.

M. HUC : Elle est forte celle-là. Ils étaient garés partout, n'importe où.

M. LE MAIRE : Alors là ce n'est pas vrai. J'ai fait le tour de la commune, c'était remarquablement bien organisé. Avec les camping-cars qui étaient plus de 580. Aujourd'hui il y a le nombre de places nécessaires au Portrieux. Il n'y a pas de problème. Simplement la vitesse est limitée, il faut organiser et éventuellement il faut travailler sur ses petites pattes et marcher de temps en temps.

M. HUC : Dans certains cas, pour certaines personnes c'est plus difficile.

M. LE MAIRE : pour ton problème personnel d'aller faire du dépannage et d'avoir une place de parking devant chez la personne qui t'a appelé. C'est ça le problème. C'était déjà le cas avant.

M. HUC : Mais comment on fait concrètement.

M. LE MAIRE : Bon, troisième question.

M. HUC : C'était pour le sens de circulation devant la maison de la presse et le Trot Quay.

M. LE MAIRE : On en a déjà parlé trois ou quatre fois, on ne peut pas modifier. On a déjà expliqué pourquoi. Parce que si on va de la maison de la presse et qu'on veut descendre rue Malbert, il va y avoir un conflit et une priorité à droite. Donc on prend la rue Malbert et on remonte sur la droite, c'est pour une question de sécurité. On l'a déjà dit.

M. HUC : Comment ça.

M. LE MAIRE : La rue Malbert, tu ne sais pas où c'est ?

M. HUC : Non.

M. LE MAIRE : C'est la rue des restaurants, des enfants terribles.

M. HUC : Oui mais on peut la laisser dans le même sens, on n'est pas obligé d'y toucher.

M. LE MAIRE : Mais ce que je ne veux pas c'est qu'on descende le long du mini-golf pour se retrouver avec un conflit de priorité à droite et qu'on va ensuite nous demander un miroir.

M. HUC : ça fait ralentir, si vous voulez que les gens ralentissent.

M. LE MAIRE : Bon, ce n'est pas maintenant qu'on va traiter cela.

M. HUC : Sur la rue des Sablons, on pourrait faire quelque chose parce que pour se garer aujourd'hui c'est compliqué, c'est la rue qui remonte de la maison de la presse sur le parking, c'est vrai que ça complique le parking à ce niveau-là et sur le parking lui-même, les gens qui sont coincés qui s'engagent, toute à l'heure encore quand je prenais mon journal il y a eu une voiture qui a pris le sens interdit parce que le gars voulait s'arrêter à la boulangerie, il a tourné à gauche et pris le sens interdit. Aujourd'hui, tous les jours, tu te mets là, il n'y a pas besoin de rester longtemps, il y a des gens qui prennent le sens interdit.

M. LE MAIRE : Je veux bien qu'on fasse un plan mais je ne suis pas convaincu qu'il y aura mieux parce qu'on peut penser que nos prédécesseurs avaient déjà réfléchi à ça.

M. HUC : Oui mais c'est depuis le début qu'on dit qu'il faut le changer.

M. LE MAIRE : Non, on n'a pas dit qu'on allait le changer, on a dit qu'on attendait une proposition qui tienne compte du déplacement, on n'a pas dit qu'on allait changer. On va revoir. Il y avait une autre question ?

M. HUC : après c'était sur la fusion SAINT-QUAY-PORTRIEUX/TREVEVEUC. Je voulais savoir s'il y avait des avancées.

M. LE MAIRE : On va traiter cela maintenant. ... Non je ne répondrai pas à cette question, je l'ai déjà dit. C'est évident que s'il se passait quelque chose les élus seraient associés, c'est le minimum quand même. La seule chose que je peux dire il y a une fusion de nos voisins, elle est faite, elle est techniquement règlementaire, après la méthode, je ne sais pas si c'est la bonne ou pas, en tout cas quand on voit que la moitié des tagarins sont vent debout. Maintenant est-ce qu'il faut se rapprocher d'autres communes, pour moi ça fait partie d'un projet municipal pour 2020. C'est tout. Les candidats écriront leurs programmes et puis ils se rapprocheront des autres. C'est une question. Il y en a qui y pensent en tout cas.

Merci.

La presse et le public quittent la salle.

M. LE MAIRE : ah il y en avait d'autres ?

Mme QUERE : Non, je n'avais pas d'autres questions. C'est vrai que c'est un sujet important. Les fusions, c'est quelque chose qui me passionne....

M. LE MAIRE : On est entre nous. C'est ce que je disais à Hervé, ça ne va pas se faire entre 2 portes un soir comme ça. Pour répondre clairement. Il y avait des gens qui pensaient que toutes les communes de l'ex groupe Sud Goëlo auraient pu se fusionner ensemble.

Mme QUERE : J'ai fait un article dans la presse il y a quelques années.

M. LE MAIRE : Quand il y a eu la possibilité d'un rapprochement des 6 communes, ça a très mal commencé. Il y avait BINIC, ETABLES qui ont vu PLOURHAN et LANTIC. Ils n'ont pas invité SAINT-QUAY-PORTRIEUX et TREVEVEUC. PLOURHAN et LANTIC ont dit non et ETABLES est venu nous voir le lundi pour une fusion le mercredi. C'était mal parti. Aujourd'hui je pense qu'il faut se positionner clairement sur SAINT-QUAY-PORTRIEUX. Il faudra partager le casino et on peut perdre notre catégorie 1 de l'Office de tourisme. Je veux bien en parler mais en plénière, entre nous, rencontrer les autres élus. Mais pas comme ça. En tout cas moi je n'ai pas de contact, pas de réunion avec quelqu'un.

Mme QUERE : Non mais c'était intéressant quand même, moi j'ai reçu le mail, comme tout le monde, et je trouvais que les 3 questions sont intéressantes même si on a des réponses à apporter. Je crois que le débat doit être aussi fait en conseil municipal, ça peut être constructif.

M. LEMAIRE : Pour la fusion de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX avec d'autres communes ?

Mme QUERE : Je trouve que c'est un sujet intéressant, je suis désolée. Maintenant je pensais qu'il y avait quelque chose qui se passait dans ce cadre-là.

M. LE MAIRE : Pas à ma connaissance, non. Moi je pense qu'il faut suivre les exemples de réussite comme PLOEUC et l'HERMITAGE. Ces 2 communes ont eu une méthode qui était la bonne. Une autre procédure qui est actuellement en cours du côté de PERROS GUIREC, vous l'avez vu, à 4 communes. Ils ont mis en place un bureau d'étude, c'est intéressant. Il y a du côté de GUINGAMP un flop complet. Cela veut dire qu'il faut regarder ce qu'il ne faut surtout pas faire.

Mme QUERE : Mais je pense, par rapport à ça, qu'il ne faut pas mal prendre les propositions de questions qui sont à poser même si ce sont des questions un peu difficiles sur lesquelles on n'a pas grand-chose à apporter.

M. LE MAIRE : Je les prends bien.

Mme QUERE : Je défends un peu ça parce que c'est vrai que ...

M. LE MAIRE : On peut passer 2 heures en débat public, mais un débat public ça se prépare.

Mme QUERE : Il ne s'agit pas d'un débat public Thierry.

M. LE MAIRE : Quand la presse est là, on ne peut pas dire tiens TREVEVEUC et SAINT-QUAY-PORTRIEUX vont fusionner, c'est la révolution.

Mme QUERE : Mais il ne s'agit pas de ça, il s'agit juste de parler du principe de la question qui arrive en affaire diverse, dont on peut parler un peu à bâton rompu, la presse n'est plus là, ça ne sera pas au PV, on peut en parler, ça ne casse pas 3 pattes à un canard.

M. LE MAIRE : Je préférerais qu'on décide de passer une journée à travailler avec une vraie méthodologie, des bureaux d'étude.

Mme QUERE : C'est une méthode qui ne me choque pas.

M. HUC : Il n'y a pas d'autre moyen à moins que tu me dises comment je peux faire. Mais en plénière on n'en parlera pas. Je pose une question de savoir qu'est-ce qu'on pourrait faire, c'est tout. Est-ce qu'on pourrait faire avancer le dossier.

M. LE MAIRE : Tu vas voir les élus de TREVENEUC, tu vas voir PLOURHAN, LANTIC ensuite.

M. HUC : Aujourd'hui les citoyens se posent la question, on est là aussi pour les représenter.

M. LE MAIRE : Les questions diverses sont au PV je vous rappelle.

Mme QUERE : Elles sont au PV ?

M. LE MAIRE : Oui.

Mme DROGUET : C'est hors débat là maintenant.

Mme DANGUIS : On est en conseil toujours.

M. LE MAIRE : Pour une réponse sincère, il vaut mieux voir si les autres élus des autres communes nous sollicitent, voir comment ça se passe. Si on sent qu'il y a une faisabilité, on met en place un groupe de 2 ou 3 élus qui veulent se mobiliser. C'est aussi du temps. C'est travailler sur un comité de pilotage, un bureau d'étude, la faisabilité technique, la gouvernance et surtout financière. Il faut des réunions avec la population mais il faut y aller doucement.

Mme QUERE : Là j'ai un dernier exemple qui vient de se produire, une tentative de fusion mais qui va sans doute aboutir, qui va aboutir entre CHATELAUDREN et PLOUAGAT. Il y a eu une consultation de la population. Ils ont pris la mesure des difficultés que les autres traversent sans avoir fait de consultation.

M. LE MAIRE : Tu pourrais parler de l'avortement du côté de LANVOLLON.

Mme QUERE : Du côté de LANVOLLON mais ça se reconstitue de l'autre côté, juste à côté.

M. LE MAIRE : LANVOLLON, TREGUIDEL,

Mme QUERE : TRESSIGNAUX et PLEGUIEN.

M. LE MAIRE : J'ai rencontré le maire de LANVOLLON, il était très interrogatif sur la méthodologie.

Mme QUERE : Oui mais les autres communes sont en train de travailler ça. Par contre CHATELAUDREN et PLOUAGAT vont se rapprocher, ça c'est sûr. Ils ont fait une consultation, ils ont eu très très peu de participation de la population.

M. HUC : 30 %.

Mme QUERE : Ils ont été très déçus parce qu'ils jouaient le jeu et ...

M. LE MAIRE : La logique c'était ETABLES SAINT-QUAY-PORTRIEUX plus que ETABLES SUR MER BINIC. Ça aurait été plus logique.

Mme QUERE : Cela fait partie des choses qui ont été manquées. Je pense que de toute façon le Sud Goëlo, aujourd'hui la commune c'est une commune de quelques milliers d'habitants, ce n'est pas suffisant bien évidemment. On le sait tous. Pour peser dans une agglo il faut fusionner avec d'autres communes, c'est certain. Quand on voit le Sud Goëlo, 14 000 habitants, c'était l'idéal. Les 6 communes fusionnaient ensemble et on arrivait à l'agglomération ou dans tout autre territoire en force, on ne va pas revenir là-dessus. Moi ça ne me dérangeait pas d'aller dans le centre d'ETABLES pour faire des papiers ou je suppose que les tagarins n'auraient pas été choqués de venir à SAINT-QUAY-PORTRIEUX si la mairie centrale y avait été installée. Ça avait véritablement du sens. C'est dans ce sens-là d'ailleurs que j'avais sorti un article il y a quelques années maintenant. Il y a 4 ans. Ça n'a pas du tout été repris par les élus. Parce que c'est vrai que dans une commune on a la politique intérieure et on a la politique extérieure. Elle est toute aussi importante mais elle est très complexe.

M. LE MAIRE : Pour BINIC/ETABLES, la fusion est légale mais aujourd'hui il y a des recours qui vont repartir.

Mme QUERE : Oui. Ils ne lâcheront pas.

M. LEMAIRE : Oui, ça des brasiers ils vont en allumer. On ne peut pas aller discuter avec BINIC/ETABLES quand on a cette incertitude juridique.

Mme QUERE : Mais il y avait vraiment quelque chose à faire à 6.

M. LE MAIRE : Peut-être, on ne peut pas en préjuger, il aurait fallu lancer cette réflexion à l'époque. On en reste là.

La séance du conseil municipal est levée à 19 heures 55
